

# GRAND LAC

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU LAC DU BOURGET

---

**BUREAU DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 23 février 2017 à 18 heures,**  
**Au siège de GRAND LAC**

---

**Présents :** (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

AIX-LES-BAINS	Dominique DORD	
AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
LA BIOLLE	Blandine BELLANCA	
LE BOURGET DU LAC	Marie-Pierre FRANCOIS	Pouvoir de Jean-Marc DRIVET
BRISON SAINT INNOCENT	Jean-Claude CROZE	
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Nicole FALCETTA	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	
CONJUX	Claude SAVIGNAC	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	
ENTRELACS	Bernard MARIN	
ENTRELACS	Claude GIROUD	
GRESY-SUR-AIX	Robert CLERC	
MERY	Eudes BOUVIER	
LE MONTCEL	Jean-Christophe EICHENLAUB	
MOTZ	Olivier BERTHET	
MOUXY	Gabrielle KOEHREN	
ONTEX	Jacques CURTILLET	
PUGNY-CHATENOD	Jean-Guy MASSONNAT	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SAINT OURS	Christian REBELLE	
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Sylvie L'HEVEDER	
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	Denise DE MARCH	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	
TREVIGNIN	Gérard GONTHIER	
VIONS	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	
VOGLANS	Yves MERCIER	

**Absents excusés :**

BOURDEAU Jean-Marc DRIVET

**Autres présents non votants :**

Yves GRANGE	ENTRELACS
Christophe DERIPPE	ENTRELACS
Jean-François BRAISSAND	ENTRELACS
Henri GARNIER	ENTRELACS
Frédéric GIMOND	Directeur Général Adjoint des Services
Martine REVOL	Directrice de cabinet
Françoise GRAVIER	Directrice pôle Ressources
Laurent LAVAISSIERE	Directeur du pôle Développement

# GRAND LAC

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU LAC DU BOURGET

Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Christophe TOUZEAU	Directeur du pôle Eau
Quentin CLERC	Responsable du service Tourisme
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique/Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 16 février 2017 à laquelle était joint un dossier de travail de 118 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 24 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 29 présents, et 30 votants.

*TOURISME*

**Vignobles & Découvertes - Projet Vi. A (route des Vignobles Alpins)  
Demande de subvention ALCOTRA**

**Présentation d'Alcotra**

Alcotra est un programme européen transfrontalier qui permet de soutenir, à hauteur de 85%, des projets avec des objectifs conjoints en France et en Italie. Les 4 axes du programme 2014/2020 sont l'innovation appliquée, l'environnement mieux maîtrisé, l'attractivité du territoire ainsi que l'inclusion sociale et la citoyenneté européenne.

**Présentation du projet Vi. A**

Le projet Vi. A est inscrit à la mesure 3 « attractivité du territoire » et sur l'objectif spécifique 3.1 : Patrimoine naturel et culturel – Accroître le tourisme durable sur le territoire Alcotra.

**Il s'articule autour de 3 volets interconnectés :**

- Un volet « paysage et investissement sur les excellences »,
- Un volet « valeurs communes et mise en tourisme de l'offre oenotouristique »,
- Un volet « communication »,
- *En sus un volet animation et coordination.*

Plus concrètement, il s'agit de créer une route des vins virtuelle avec une application mobile globale sur les 3 régions (Savoie, Vallée Aoste et Métropole de Turin), du marquage physique le long de la route (type totem), de la valorisation de sites sur les territoires labellisés Vignobles & Découvertes (type chemin des vignes) avec mobilier de confort et d'interprétation ainsi qu'une appli mobile locale, de l'événementiel, de la commercialisation. Le dossier de candidature de ce projet a été déposé le 15 février 2016.

**Les partenaires du projet sont les suivants :**

**Pour l'Italie :**

- Ville métropolitaine de Turin (chef de file) ;
- Commune de Pomaretto ;
- Commune de Carema ;
- Région autonome de la Vallée d'Aoste ;
- Institut agricole régional ;
- CERVIM (centre d'étude, de recherche et de valorisation pour la viticulture de montagne).

**Pour la France :**

- Conseil Savoie Mont Blanc ;
- Savoie Mont Blanc Tourisme ;
- CC de Cœur de Savoie portant la destination « Cœur de Savoie », labellisée « Vignobles & Découvertes » ;
- CC de Chautagne portant la destination « Savoie, lac du Bourget », labellisée « Vignobles & Découvertes ».

Le dossier Vi. A a été accepté par l'autorité de gestion Alcotra en novembre 2016 moyennant une baisse de 15% des dépenses pour l'ensemble des partenaires du projet. Le montant total du projet est donc ramené de 2 995 170 € HT à 2.545.894,50 € HT.

BENEFICIAIRES	TOTALE ORIGINE	TOTALE – 15%	FEDER 85%	CPN* 15%
Città Metropolitana di Torino	705.000,00	<b>599.250,00</b>	509.362,50	89.887,50
Comune di Pomaretto	70.000,00	<b>59.500,00</b>	50.575,00	8.925,00
Comune di Carema	75.000,00	<b>63.750,00</b>	54.187,50	9.562,50
Regione Autonoma Valle d'Aosta	787.260,00	<b>669.171,00</b>	568.795,35	100.375,65
Institut Agricole Regional	112.000,00	<b>95.200,00</b>	80.920,00	14.280,00
CERVIM	190.910,00	<b>162.273,50</b>	137.932,48	24.341,03
Conseil Savoie Mont Blanc	200.000,00	<b>170.000,00</b>	144.500,00	25.500,00
CC Cœur de Savoie	345.000,00	<b>293.250,00</b>	249.262,50	43.987,50
<b>Grand Lac</b>	<b>390.000,00</b>	<b>331.500,00</b>	<b>281.775,00</b>	<b>49.725,00</b>
Savoie Mont Blanc Tourisme	120.000,00	<b>102.000,00</b>	86.700,00	15.300,00
	2.995.170,00	<b>2.545.894,50</b>	<b>2.164.010,33</b>	<b>381.884,18</b>

\* contre-partie publique nationale soit l'autofinancement de chaque partenaire

#### Projet Vi. A et « Vignobles & Découvertes »

La Communauté de Communes de Chautagne est porteuse de la destination « Savoie, lac du Bourget », labellisée « Vignobles & Découvertes » depuis 2011, qui s'étend sur les territoires de Chautagne, de la Communauté de Communes de Yenne, de la Communauté de Communes du Pays de Seyssel et sur la CALB.

Une convention de partenariat financier unie ces quatre EPCI quant à l'animation de ce label. Suite à la fusion de la CALB avec la CCCA et la CCCh, intervenue au 1<sup>er</sup> janvier 2017, les nouvelles entités partenaires « Vignobles & Découvertes » sont Grand Lac, la Communauté de communes de Yenne et la Communauté de Communes Usse et Rhône.

C'est dans ce cadre, et afin de maintenir une logique de destination oenotouristique, que la CCCh, porteuse de « Vignobles et Découvertes » pour le compte des partenaires précités, s'est positionnée comme partenaire du projet Vi.A. Le plan de financement des actions est le suivant :

Actions	Montant initial sur 3 ans	Montant corrigé -15% sur 3 ans
Contribution au développement d'une application numérique « Route des Vignobles Alpains » couvrant les différents territoires franco-italiens	50 000 €	42 500€
Mobilier informant sur l'existence de cette application (totems sur lieux stratégiques d'intérêt touristique) + petits mobiliers d'accueil	30 000 €	25 500€
Renforcer les évènementiels sur le périmètre de la destination	45 000 €	38 250€
Mise en place de sentier d'interprétation sur 4 sentiers thématique (mobilier)	100 000 €	85 000€
Développement d'une application numérique et développement de l'interprétation sur 4 sentiers thématique	100 000 €	85 000€
Frais d'animation et de mise en œuvre des actions	65 000€	52 250€
<b>TOTAL</b>	<b>390 000€ HT</b>	<b>331 500€ HT</b>

Grand Lac s'étant substituée à la Communauté de Communes de Chautagne, la nouvelle communauté d'agglomération est donc amenée à financer les actions ci-dessous pour le compte des intercommunalités de la destination labellisée Vignobles et Découvertes (à savoir Grand Lac, CC Yenne et CC Usses et Rhône), à demander et recevoir la subvention Alcotra associée, et à demander le remboursement de leur quote-part à la CC de Yenne et à la CC Usses et Rhône, sous réserve de la signature d'une convention de partenariat financier qui sera présentée ultérieurement.

La répartition entre les collectivités de la destination Vignobles & Découvertes est la suivante :

- Grand Lac (50%) : 24 862.50€ HT
- Communauté de Communes de Yenne (25%) : 12 431.25€ HT
- Communauté de Communes d'Usses et Rhône (25%) : 12 431.25€ HT

Il est donc proposé de solliciter les subventions Alcotra dans les conditions indiquées ci-dessus.

---

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE la demande de subvention Alcotra,
- AUTORISE le Président à signer tous les actes nécessaires à la présente demande de subvention.

Aix-les-Bains, le 23 février 2017

Le Président,  
Dominique DORD



- Délégués en exercice : 32
- Présents : 29
- Votants : 30
- Pour : 30
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

**Accusé de réception préfecture**

**Objet de l'acte :** Vignobles et Découvertes - Projet Vi.A (route des Vignobles Alpins) -  
Demande de subvention ALCOTRA

---

**Date de transmission de l'acte :** 27/02/2017

**Date de réception de l'accusé de  
réception :** 27/02/2017

---

**Numéro de l'acte :** d1747 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20170223-d1747-DE

---

**Date de décision :** 23/02/2017

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.5. Subventions  
7.5.1. Demandes de subventions